

LES PLAQUES DE BAUDRIER DES ADMINISTRATIONS FORESTIÈRES FRANÇAISES

DE LA RESTAURATION 1814

À L'ANNÉE 1820

Illustrations de P. Berthelot.
Réalisation de R. Bacchetta, J.C. Chausse.
Remerciements à B. Joly, M. de Banizette,
et au groupe HISTRAFOR.

LA RESTAURATION 1814 - 1830

Plaque N°1

Administration Générale des Forêts
1814 - 1817.

Aux armes de France.
Circulaire du 21 octobre 1814. Porte le numéro de la 24^e conservation.

Plaque N°2

Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts 1817 - 1820.

Aux armes de France mais sans numéro de conservation.



N° 1



N° 2

Entre 1817 et 1820 l'Administration Générale des Forêts est rattachée à la Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines. Seules 6 conservations sont maintenues, ailleurs les inspections sont rattachées aux directions des services de l'Enregistrement et des Domaines et Forêts. D'où l'absence de référence à une conservation sur beaucoup de plaques.

Le premier type de plaque de 1814 se décline en plusieurs modèles :

- GARDE CHASSE (pour des personnels affectés à la chasse)
- GARDE DE BOIS COMMUNAUX





- Ce second type de plaque est postérieur à 1820 et date de la restauration de l'Administration des Forêts .
- Certaines présentent une banderole avec les mots « Eaux et Forêts » et portent un numéro de conservation.
- D'autres n'ont aucune légende.



N° 1

La plaque N°1 est celle des gardes terrassiers qui aménagent et entretiennent les chemins forestiers.

On les retrouve dans les annuaires forestiers jusqu'au début du XX siècle sous le nom de garde cantonnier sans plaque spécifique.

La plaque N°2 est celle de gardes affectés à la pêche, elle ne porte que des roseaux massette.



N° 2

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice en faisant part d'une information, une photo, une remarque !

Contactez moi :

foretdeberce@gmail.com

Je ferai remonter vos observations